

XYLELLA FASTIDIOSA

On ne touche pas à « l'arrêté Mirmand »



Par une consultation écrite, Pascal Lelarge, préfet de Corse, a sollicité l'avis des membres du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cropsav) concernant un nouvel arrêté relatif à la prévention de l'introduction en Corse de la bactérie *Xylella fastidiosa*. Ce nouvel arrêté ayant vocation à se substituer à celui pris le 30 avril 2015, par Christophe Mirmand, alors préfet de Corse. « L'arrêté Mirmand » interdisait l'introduction en Corse des végétaux, « quelle que soit leur origine » listés comme appartenant aux genres ou aux espèces « dont il a, jusqu'à présent, été confirmé qu'elles étaient sensibles aux isolats européens et non européens de *Xylella fastidiosa* ». Il prévoyait cela dit des dérogations, au cas par cas, pour des végétaux destinés à la plantation ou à la vente, à l'exception de ceux « en provenance de zones délimitées vis-à-vis de *Xylella fastidiosa*, de pays tiers reconnus contaminés par *Xylella fastidiosa* ou de statut inconnu ». François Sargentini, président de l'Office de l'environnement de la Corse, et Lionel Mortini président de l'Office de développement agricole et rural de Corse, ont fait part de leur inquiétude quant à son abrogation. Selon eux, le nouvel arrêté « rétablit la totale liberté d'importation de végétaux hôtes sous couvert d'un passeport sanitaire, qui n'est autre qu'une obligation réglementaire préexistante à cet arrêté et dont on a déjà pu mesurer l'inefficacité, et des contrôles aléatoires dont on connaît déjà les limites ». De ce fait, il « exposerait donc indéniablement la Corse à des risques d'introduction de nouvelles souches de *Xylella fastidiosa* ». Pour François Sargentini et Lionel Mortini, alors que la pandémie actuelle risque de peser lourdement sur l'économie locale « la réponse à apporter à nos filières de production ne peut être d'abaisser notre vigilance mais d'assurer la garantie d'une protection renforcée, d'œuvrer au sauvetage de ceux qui essaient malgré tout de produire et de faire vivre notre agriculture et de porter l'ambition d'une relance locale de la production de plants » qui est déjà en voie de concrétisation pour la filière oléicole puisque des plants de variétés locales, produits en Corse et certifiés sont désormais disponibles. Aussi, disent-ils, « les introductions autorisées doivent demeurer l'exception et ne pas devenir la règle ». ■ AN